

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
M. Bapt
-----**ARTICLE 2**

À l'alinéa 48, après le mot :

« taux »,

insérer les mots :

« fixé par l'arrêté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.